

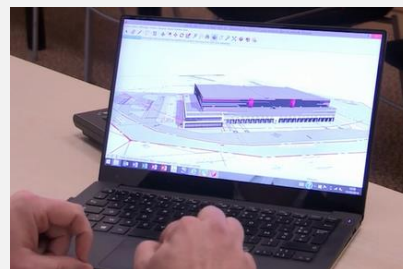
Vendredi 13 mai 2016 - N°2

À LA UNE

Les procédures environnementales sont facilitées

La dynamique de simplification se poursuit pour les projets de construction et d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Plusieurs mesures, annoncées par le Conseil de la simplification pour les entreprises, sont entrées en vigueur pour faciliter les procédures et réduire le temps passé sur chaque étape d'un dossier.

- ▶ **En savoir plus : Construction et installations classées : les projets sont plus rapides et sécurisés**
- ▶ **Lire le dossier de presse**
- ▶ **Voir les témoignages en vidéo en bas de la newsletter**



Soyons clairs : pour un langage administratif compréhensible par tous

Annoncé dans la vague de mesures de simplification de février 2016, le prix Soyons clairs a pour objectifs de stimuler et de récompenser les initiatives en faveur de l'amélioration de la qualité des écrits d'information administrative. Le langage administratif sera plus clair et plus simple grâce à la promotion des bonnes pratiques. Un prix sera décerné aux agents de l'Etat à l'origine de ces simplifications. Vous pouvez candidater jusqu'au 31 mai 2016.



- ▶ **En savoir plus et candidater : Soyons clairs, le prix du langage simple et clair dans les services publics : les candidatures sont ouvertes !**

50 mesures de simplification pour l'enseignement supérieur et la recherche

50 mesures de simplification pour l'enseignement supérieur et la recherche ont été annoncées, jeudi 28 avril, par Thierry Mandon, secrétaire d'État en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elles visent à alléger les contraintes et faciliter la vie de ceux qui travaillent et étudient. 4 axes sont développés : études, carrière, recherche, pilotage. Elles sont l'aboutissement d'un large processus de réflexion et de concertation.

- ▶ **En savoir plus**





LES DERNIÈRES MESURES MISES EN OEUVRE

Entreprises

MARCHÉS PUBLICS Une réglementation unique a été mise en place sur les achats hospitaliers pour les établissements de santé publics et privés non lucratifs

Les réglementations applicables à l'ensemble des établissements de santé sont simplifiées et rendues plus lisibles. La dualité des réglementations auxquelles sont soumis les établissements publics et privés non lucratifs était source de complexité pour tous les acteurs de la filière, qu'ils soient du côté acheteur ou du côté fournisseur. Il n'existe désormais plus qu'un seul texte pour régir les marchés publics des différents pouvoirs adjudicateurs, au lieu de 17 auparavant.

► **En savoir plus**

SECURITÉ INCENDIE Les systèmes d'extinction automatique des incendies utilisables sont diversifiés

La réglementation relative à la sécurité incendie des locaux devant être protégés contre le risque d'incendie est clarifiée. Elle donne aux acteurs locaux le libre choix des moyens à niveau de sécurité équivalent depuis mars 2016. Cela va contribuer à réduire les coûts de construction en permettant l'utilisation de systèmes d'extinction autres que le sprinkler (comme le brouillard d'eau), pour un même niveau d'efficacité face au risque incendie.

► **En savoir plus**

TITRE PROFESSIONNEL Un nouveau titre professionnel a été créé pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile

Un titre professionnel délivré par des organismes habilités remplace le brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER). Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la réforme du permis de conduire, et doit contribuer à fluidifier son organisation.

► **En savoir plus**

Particuliers

LYCÉENS Les critères d'attribution des bourses pour les lycéens sont simplifiés

Les critères d'attribution des bourses pour les lycéens sont simplifiés en vue de la rentrée scolaire 2016 : le barème, qui compte désormais six échelons, est harmonisé avec celui des bourses de collège, permettant ainsi à un collégien boursier de continuer à bénéficier d'une bourse en lycée, à situation inchangée. Il est par ailleurs possible de simuler en ligne le montant des bourses pour critères sociaux. Enfin, dès septembre 2016, il sera possible d'en faire la demande en ligne.

► **En savoir plus**

► **Les aides financières au lycée**

► **Lire le communiqué de presse**

RETRAITE Le guichet unique de demande de retraite complémentaire est désormais généralisé

Depuis fin mars 2016, 90% des demandes de retraite complémentaire du régime général (Agirc-Arrco) se font via le guichet unique de demande de retraite complémentaire. Ce dispositif de guichet unique permet un traitement des dossiers plus simple et plus complet pour tous les parcours professionnels.

► **En savoir plus**

SERVICES EN LIGNE Les assurés peuvent échanger des documents dématérialisés auprès de leur caisse de retraite sur le site www.lassuranceretraite.fr

Les assurés sociaux ont désormais la possibilité d'échanger des documents dématérialisés auprès de leur caisse de retraite sur le portail de l'assurance retraite dans le cadre d'un dépôt d'une demande de retraite.

► **En savoir plus**

► **Consulter lassuranceretraite.fr**



18 mai – atelier pour la mise en œuvre des mesures de simplification sur la rentrée scolaire

19 mai – atelier sur les petits travaux

19 mai – Conseil de la simplification pour les entreprises

27 mai – atelier normalisation

VIDÉOS



- ▶ *Etendre le régime d'enregistrement pour les installations classées*
- ▶ *Urbanisme : permis de construire et permis environnemental unifié*

RETROUVEZ TOUTES LES MESURES DE SIMPLIFICATION SUR
simplification.modernisation.gouv.fr

NOUS SUIVRE



Directrice de la publication : Laure de la Bretèche
Rédactrice en chef : Laurence Audras - Communication - SGMAP
Responsable éditorial : Fanny Benquet
Conception graphique : Marion Dos Reis Silva
Contact : communication.sgmapp@modernisation.gouv.fr
© Services du Premier ministre
[Cliquez ici](#) pour vous désabonner.